



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D006450H-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

**Secrétaire :** M. Cyril DEVESA

**Étaient absents :** M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET :** 27. Maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences - Signature d'un avenant n° 3

Délibération n° 2021/006450

**Maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences  
Signature d'un avenant n° 3**

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	05/05/2021	Favorable unanime

**Résumé :**

La construction du jardin des sciences s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un équipement de culture scientifique au sein du campus universitaire de la Bouloie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de développement métropolitain signé par Grand Besançon Métropole avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Après une procédure de concours restreint, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 février 2020 à un groupement de maîtrise d'œuvre avec pour mandataire **PHILIPPE RIZZOTTI ARCHITECTE pour un montant d'honoraires de 259 500 € HT.**

Il convient d'autoriser Mme la Maire à signer un avenant n° 3 ayant pour objet la transformation du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du Maître d'œuvre par le Maître d'Ouvrage pour un montant de 16 868,05 € HT soit une augmentation cumulée de + 32,76 % par rapport au montant initial du marché.

**I. Contexte**

La construction de serres botaniques et de locaux connexes s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un équipement de culture scientifique au sein du campus universitaire de la Bouloie : Le Jardin des Sciences. Cet équipement s'organise autour de structures clés de la médiation scientifique :

- Le Jardin botanique, qui va trouver ici un nouvel emplacement,
- La Fabrikà, lieu de présentation au public des travaux des chercheurs (existant sur site).

Le Jardin des Sciences est une composante d'un projet plus global de transformation du campus

La présente opération comprend notamment les équipements majeurs suivants :

- des serres botaniques, de présentation au public et de multiplication/conservation, équipement emblématique du Jardin des Sciences (1 133 m<sup>2</sup> de surface de plancher) ;
- des locaux et espaces logistiques et administratifs (415 m<sup>2</sup> de surface de plancher) nécessaires au fonctionnement du Jardin des Sciences ;

Le coût initial des travaux était fixé à 1 730 000 € HT.

Après une procédure de concours restreint, un marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 5 février 2020 à un groupement ayant pour mandataire **PHILIPPE RIZZOTTI ARCHITECTE pour un montant d'honoraires de 259 500 € HT.**

## II. Avenants n° 1 et n° 2

Le début des études de conception a été fortement impacté par la crise sanitaire et notamment le premier confinement. Un avenant n° 1 a été conclu avec la maîtrise d'œuvre pour prolonger les délais de réalisation des premiers éléments de mission : esquisse (ESQ) et Avant-Projet Sommaire (APS). Cet avenant n° 1 sans incidence financière et de nature administrative a relevé du régime des décisions du Maire (précédente mandature).

L'article L2421-4 2° du Code de la Commande Publique (CCP) dispose « l'élaboration du programme et la fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle peuvent se poursuivre pendant les études d'avant-projet ». C'est à l'issue de l'APS que les partenaires de l'opération ont décidé de rehausser significativement les ambitions du projet. Au travers de son Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR), la Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé d'abonder l'opération à hauteur de 650 K€ HT Toutes Dépenses Confondues (TDC).

Le programme initial et le coût d'objectif travaux ont fait l'objet d'une modification dans les conditions suivantes :

- les façades et les toitures des serres devront présenter un double vitrage performant avec un coefficient  $U_w \leq 3,5 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$ .
- des toiles d'ombrages ombro-thermiques à ouverture motorisée seront prévues.
- l'équipe de maîtrise d'œuvre devra intégrer dans l'opération une coursive périmétrique extérieure permettant la maintenance ultérieure de l'équipement.
- un substrat fertile prêt à planter sera prévu dans les serres.

### Modification du coût objectif travaux :

Le coût objectif travaux a été modifié en clôture de l'APS. Il est ainsi passé de 1 730 000 € HT à 2 230 000 € HT.

Ces modifications permettront de diminuer le coût de fonctionnement de l'ouvrage et d'assurer un bon usage des serres (sans être délétère pour les plantations).

Un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre est venu les prendre en compte pour un montant d'honoraires complémentaires de 68 131,95 € HT (+ 26,26 % par rapport au marché initial).

## III. Avenant n° 3

Les phases Esquisse et APS ont été réalisées et rémunérées. L'Avant-Projet Définitif (APD) a été lancé sur les bases du programme augmenté suite au complément d'investissement de la Région.

L'avenant n° 3 a pour objet de transformer le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre en forfait définitif suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du Maître d'œuvre par le Maître d'Ouvrage pour un montant d'honoraires complémentaires de 16 868,05 € HT soit une augmentation cumulée de + 85 000 € HT (+ 32,76 %) au total des avenants 2 et 3 par rapport au montant initial du marché.

Conformément à l'article L2421-5 du CCP, les conséquences de cette demande doivent être prises en compte par une modification conventionnelle du marché public de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de rémunérer cette demande de prestation complémentaire basée sur l'évaluation du projet au stade avant-projet définitif pour un montant de 16 868,05 € HT soit une augmentation cumulée de 85 000 € HT (+ 32,76 %) par rapport au montant initial du marché.

Le nouveau montant du marché est fixé à :

Montant HT : 344 500,00 €

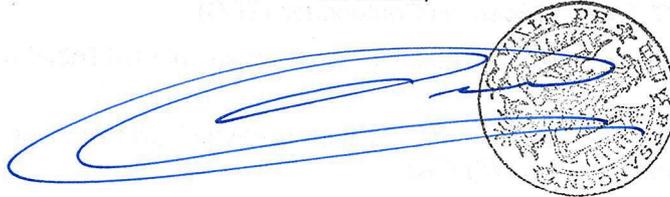
TVA (taux à 20 %) : 68 900 €

Montant TTC : 413 400 €

La commission d'appel d'offres du 9 avril 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 3, d'un montant de 16 868,05 € HT, au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du jardin des sciences.

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de Paris' and 'Paris' around a central emblem.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0